

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

Décision n° 2014-21 du 15 octobre 2014 du directeur général par intérim de l'Agence de la biomédecine fixant la composition du collège d'experts Recherche sur les cellules souches embryonnaires et l'embryon humains de l'Agence de la biomédecine

NOR : AFSB1430755S

Le directeur général par intérim de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1418-1 et suivants, R. 1418-15, R. 1418-21, ainsi que les articles L. 2151-5 et R. 2151-1 et suivants;

Vu l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé du 17 juin 2014 portant nomination du directeur général par intérim de l'Agence de la biomédecine, à compter du 4 juillet 2014;

Vu la décision n° 2006-22 du 2 mai 2006 portant création et composition du collège d'experts Recherche sur les cellules souches embryonnaires et l'embryon humains,

Décide:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du collège d'experts Recherche sur les cellules souches embryonnaires et l'embryon humains:

Mme Déborah BOURCH'IS, directeur de recherche INSERM, Institut Curie, Paris.

M. Erwan BEZARD, Institut des maladies neurodégénératives, université Victor-Segalen, Bordeaux.

M. Pierre FOUCHET, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEAEA), Fontenay-aux-Roses.

M. Christian HAMEL, médecin, professeur des universités-praticien hospitalier au centre hospitalier universitaire de Montpellier (hôpital Saint-Éloi), Montpellier.

Mme Virginie LAMBERT, médecin, praticien hospitalier au pôle des cardiopathies congénitales du centre de cardiologie Marie-Lannelongue, Paris.

M. Roger LEANDRI, médecin, maître de conférences-praticien hospitalier au centre hospitalier universitaire de Toulouse (hôpital Purpan), Toulouse.

Mme Catherine PATRAT, médecin, membre du service de biologie de la reproduction de l'hôpital Bichat (AP-HP), Paris.

Mme Hélène GILGENKRANTZ, directeur de recherche INSERM, Institut Cochin, Paris.

M. Luc SENSEBE, médecin hématologiste, Établissement français du sang Pyrénées-Méditerranée, Toulouse.

M. Antoine TOUBERT, médecin, professeur des universités-praticien hospitalier, hôpital Saint-Louis (AP-HP), Paris.

Article 2

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 15 octobre 2014.

Le directeur général par intérim,
É. DELAS